

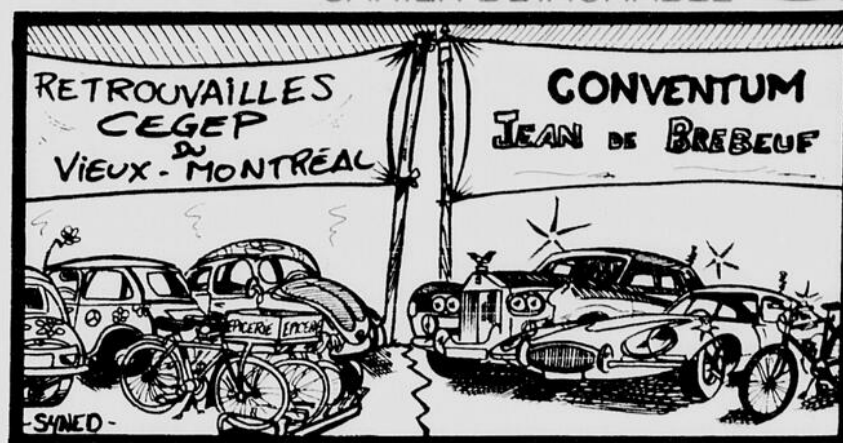
CAHIER SPÉCIAL

Le No 1 de la finance et de l'économie au Québec

LES AFFAIRES

Montréal, samedi le 4 novembre 1989

CAHIER B 12 pages



L'ÉCOLE PRIVÉE

Le sempiternel débat opposant les *pro-* de l'enseignement privé aux *pro-* de l'enseignement public pourrait bien reprendre dans les mois qui viennent.

Après avoir réformé le secteur public d'éducation, le ministre **Claude Ryan** s'attelle présentement au secteur privé.

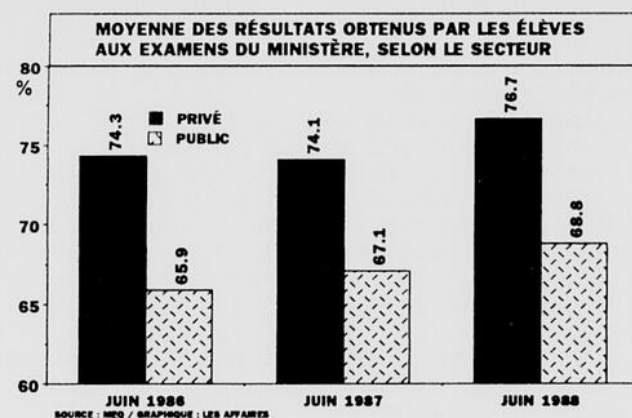
Les écoles privées ont besoin d'argent. Leurs établissements datent bien souvent d'avant **Gérin-Lajoie**. Des sommes importantes sont requises pour rénover, parfois reconstruire, ne serait-ce que pour maintenir certains services, comme les services de pensionnat.

Le soutien public aux écoles privées était demeuré proportionnel aux dépenses dans le secteur public jusqu'en 1981, date des dernières hostilités. Il est depuis graduellement passé de 80% à 52% ou 58% selon les versions.

Les *pro-*écoles privées revendiquent, en plus d'un coup de pouce financier, plus d'autonomie pédagogique et plus de soutien technique de la part du ministère.

Les anti-écoles privées, la **Centrale de l'enseignement du Québec** en tête, dénoncent l'existence même de ce secteur. Alors, pour ce qui est de sa bonification, faudra repasser un autre jour.

La CEQ dénonce le phénomène de l'écrémage:



l'école privée recrute les élèves les plus doués et ceux qui viennent des familles où l'éducation est une préoccupation importante. Bien que celles-ci ne soient pas toujours les mieux nanties, elle donnent priorité à l'éducation des enfants et constituent une clientèle motivée et impliquée. Cela favorise l'éclosion d'un climat propice aux études au sein de l'école privée, et la relégation des cancre et des turbulents au public.

C'est d'ailleurs ce qui explique en partie les résultats supérieurs obtenus par les étudiants du privé aux examens ministériels du niveau secondaire, comme l'indique le graphique ci-contre.

Ces chiffres ne signifient pas que l'école privée offre une meilleure pédagogie que l'école publique. Les régimes pédagogiques sont universels. Par contre, quiconque a comparé les deux secteurs peut observer aisément que l'encadrement est supérieur dans le secteur privé.

Le graphique révèle sans doute en partie les résultats de cet encadrement supérieur, mais aussi le fait que les meilleurs étudiants se trouvent en plus forte concentration au sein du réseau privé.

Louise Laforce, sociologue, agente de recherche à l'**Université Laval**, a mené une étude sur la question l'an dernier. Elle a comparé les résultats obtenus à la première année du cégep entre des groupes d'étudiants du public puis des groupes du privé, ayant obtenu les meilleurs résultats au secondaire. Conclusion: les uns sont aussi bons que les autres.

NORMAND SAINT-HILAIRE



Les écoles privées reçoivent 4 % du budget et accueillent 8 à 10 % des étudiants

Le ministre Ryan veut dépoussiérer la

Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan veut dépoussiérer la *Loi sur l'enseignement privé*, qui date de 1968. Avec tous les changements qui ont eu lieu dans le monde de l'éducation depuis vingt ans, cette loi ne correspond en effet plus à la réalité d'aujourd'hui.

Bien que des changements semblent s'imposer, le ministre aurait l'intention d'effectuer une mise à jour de la loi plutôt qu'une réforme en profondeur.

«Je ne pense pas qu'il y ait de remise en question fondamentale des orientations gouvernementales par rapport à la place du privé ou du public,» souligne **Pauline Champoux-Lesage**, directrice générale de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation.

À ce titre, Mme Champoux-Lesage est responsable des écoles privées aux niveaux primaire et secondaire. Elle a rencontré le journal *LES AFFAIRES* en compagnie de son collègue du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, **Valère Gagnon**, directeur général de l'enseignement privé pour le niveau collégial, et d'Y-

von Charbonneau, directeur de la Direction de la reconnaissance des établissements au ministère de l'Éducation.

Une loi, deux ministères

Deux ministères sont touchés par la Loi sur l'enseignement privé, soit le ministère de l'Éducation pour les niveaux primaire et secondaire ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour le niveau collégial. Tous deux relèvent du ministre Claude Ryan.

Au printemps dernier, les intervenants du milieu de l'éducation ont été invités à présenter leurs préoccupations au ministre dans l'optique d'une révision de cette loi. Ils avaient jusqu'à cet automne pour déposer leurs documents. Ce sera maintenant au tour des fonctionnaires de cogiter sur la question en vue de préparer un avant-projet de loi qui pourrait être complété

à l'automne 1990.

Si tout va bien, on peut s'attendre à ce que le ministre dépose un projet de loi devant l'Assemblée Nationale au printemps de 1991. Les éventuels changements apportés à la loi entreraient donc en vigueur à la rentrée de l'automne 1991.

Comme on peut s'y attendre, le financement des institutions privées par l'État figure en bonne place à l'ordre du jour de ce processus de révision. Cependant, plusieurs autres questions préoccupent le ministre.

Parmi ces préoccupations, on mentionne les critères d'admissibilité aux subventions, le processus d'émission des permis, ou encore le rôle de surveillance du ministère de l'Éducation auprès des institutions accréditées, particulièrement les établissements dits de *culture personnelle*.

«Il n'est pas question de déclencher une concurrence effrénée entre école

publique et école privée», déclarait le ministre dans un discours prononcé devant les membres de l'Association des institutions d'enseignement secondaire.

Cependant, tout en soulignant que le gouvernement accordait la priorité à l'enseignement public, M. Ryan a rappelé que le Parti libéral «reconnait le droit des citoyens à se doter d'écoles privées» qui jouent un rôle complémentaire.

Donc, si «l'école publique demeure l'école commune et prioritaire au Québec», le ministre reconnaissait du même coup le droit des établissements privés à une aide financière de l'État.

Claude Ryan souhaite donc définir, en collaboration avec les intervenants du milieu, une politique de financement claire qui tienne compte des limites à l'intérieur desquelles le secteur privé pourra se développer sans nuire au secteur public.



Claude Ryan: «Il n'est pas question de déclencher une concurrence effrénée entre école publique et école privée.»

Ces limites fluctuent non seulement en fonction

des époques, mais également en fonction du niveau d'enseignement et des régions, ce dont devrait tenir compte toute nouvelle politique, insiste le ministre.

La loi de 1968 prévoyait que le financement accordé par l'État à l'école privée serait établi en fonction d'un barème équivalant grosso modo à 60% et 80% du coût par élève, selon que l'établissement jouisse d'une reconnaissance pour fins de subvention ou d'une déclaration d'intérêt public.

En 1981, le gouvernement a changé cette façon de faire en fixant un montant de base par élève qui a par la suite été réajusté annuellement. En cours de route, l'école privée aurait pris du retard par rapport au secteur public, le ba-

Quand il s'agit de compter leur temps...

NOS PROFS NE SAVENT PLUS CALCULER !

Les périodes de cours mises à part, 18 000 heures sont consacrées chaque année aux étudiants du collège André-Grasset. La preuve que pour nos profs, le temps, ça ne compte pas! Chez nous, c'est l'étudiant qui est important. Aussi peut-il miser sur la disponibilité de nos enseignants. Qu'il s'agisse de répondre à ses questions ou de le guider dans ses travaux, nos profs sont toujours là. En somme, ils apportent à l'étudiant toute l'aide dont il a besoin pour réussir ses études collégiales.

Au collège André-Grasset, c'est l'étudiant qui passe en premier !



COLLÈGE
ANDRÉ-GRASSET
1001, BOUL. CRÉMAZIE EST,
MONTREAL (QUÉBEC), H2M 1M3
TEL. (514) 381-4293
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ DE NIVEAU CÉGEP

UNE PME MODERNE

-Un chiffre d'affaires de 2 millions de dollars.

-50 employés permanents.

-Une PME administrée par un Conseil d'administration formé de membres provenant du milieu de l'éducation, de communauté religieuse, du monde des affaires.



SÉMINAIRE SAINT-ALPHONSE
10026, rue Royale
Sainte-Anne-de-Beaupré
(Québec) G0A 3C0
(418) 827-3744



UNE PME DE SERVICES ÉDUCATIFS

-Le Séminaire Saint-Alphonse perpétue la tradition classique, humaniste et catholique instituée par les Pères Rédemptoristes.

-Le Séminaire offre aux filles et aux garçons externes l'enseignement général de la 1^{re} à la 5^e Secondaire.

-Un service de pensionnat accueille également les garçons.

-Une équipe d'éducateurs et d'administrateurs chevronnés impliqués dans leur propre entreprise: la meilleure garantie de services de la plus haute qualité.

Loi sur l'enseignement privé de 1968

rème se situant maintenant aux alentours de 55% et 70%, un retard que les institutions privées aimeraient bien rattraper.

Yvon Charbonneau souligne qu'il faut être très prudent lorsque l'on compare les niveaux de financement accordés aux secteurs public et privé. «Les commissions scolaires n'ont pas la même façon de calculer que les écoles privées, il faut donc prendre toute comparaison comme un ordre de grandeur.»

La participation de l'État varie selon le niveau d'enseignement (primaire, secondaire ou collégial) et selon que l'école reçoit l'un des deux types de reconnaissance accordés par le ministère: déclaration d'intérêt public ou reconnaissance pour fins de subvention.

Selon Mme Champoux-Lesage, les écoles primaires et secondaires privées recevront pour l'année scolaire 1989-90 des contributions gouvernementales totalisant 235 M\$, soit près de 4%

du budget du ministère de l'Éducation.

Pourtant, ces écoles accueillent entre 8 et 10% de la clientèle totale, proportion qui grimpe jusqu'à 25% au niveau secondaire dans certaines régions urbaines.

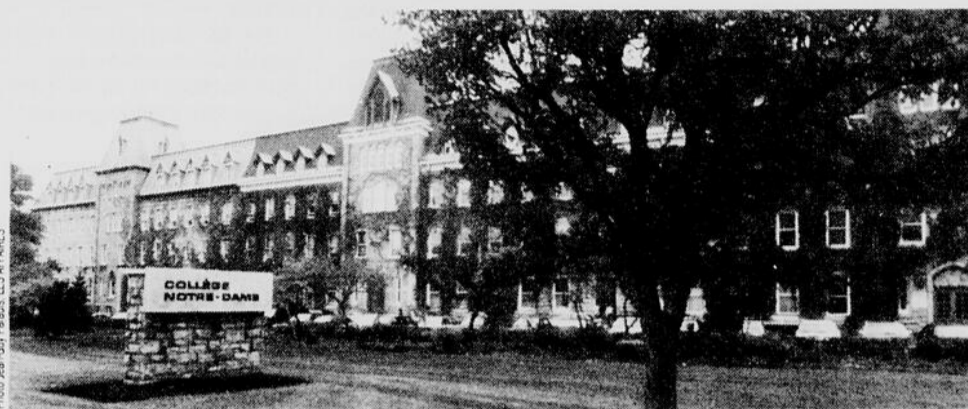
Au collégial, les collèges privés recevront près de 80 M\$ alors qu'ils accueillent un élève sur sept, précise Valère Gagnon.

Culture personnelle

Le ministre voudrait restreindre les responsabilités du ministère de l'Éducation dans certains domaines, particulièrement en ce qui touche le secteur dit de la *culture personnelle*.

La Loi sur l'enseignement privé couvre présentement l'enseignement général, l'enseignement professionnel, l'enseignement à l'enfance en difficulté ainsi que l'enseignement qualifié de *culture personnelle*.

Tous les établissements privés actifs dans ces secteurs tombent sous la juridiction du ministère de



Les commissions scolaires n'ont pas la même façon de calculer que les écoles privées, il faut donc prendre toute comparaison comme un ordre de grandeur.

l'Éducation, qui doit à la fois émettre des permis et jouer un rôle de surveillance.

Le ministère reçoit près de 700 demandes par année, indique M. Charbonneau, ce qui rend la tâche de contrôle pratiquement impossible.

Le ministère retrouve sous sa juridiction nombre d'organismes qui ne relèvent pas logiquement de ses attributions, comme les écoles de danse ou de...

macramé. Le ministre souhaiterait donc céder certaines acti-

tivités à l'**Office de protection du consommateur**, qui n'existait pas lorsque la Loi sur l'enseignement privé a été adoptée en 1968 et qui serait plus apte à remplir ce mandat de surveillance.

Sans se départir complètement du secteur de la culture personnelle, il serait question de se concentrer sur le type d'enseignement qui fait partie de la mission propre au ministère de l'Éducation, précise Mme Champoux-Lesage.

Le ministre Ryan veut aussi donner un rôle plus important à la **Commission consultative sur l'enseignement privé**. Formée d'intervenants du milieu, cette commission donne généralement son avis sur les demandes et les renouvellements de permis. Toutefois, le ministre y fait de plus en plus souvent appel pour des questions particulières.

En 1987, il l'a même dotée de son propre secrétariat permanent. Une autre question qui préoccupe le ministre touche à la mise en place

d'une réglementation qui présiderait à l'octroi des statuts subventionnés. Prévus par la loi de 1968, ce règlement n'a jamais été mis en place.

Depuis la levée du moratoire sur l'émission des nouveaux permis en 1986, le ministre a étudié chaque demande au mérite, rendant ses décisions selon sa discrétion et l'avis de ses fonctionnaires.

Le ministre voudrait donc établir une réglementation qui définirait les critères permettant de déterminer l'éligibilité aux crédits gouvernementaux, que ce soit en termes de confessionnalité, d'éthnicité ou de besoins régionaux.

Le ministre souligne cependant qu'outre certains cas particuliers, il n'est «pas question de favoriser le développement d'établissements privés subventionnés au niveau primaire.»

Quant au niveau secondaire, le ministre estime qu'il faudra «procéder avec plus de circonspection» dans les régions où la proportion d'élèves inscrits au privé tourne autour de 20 à 25%.

HENRI

THIBODEAU

LE COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

100, 4^e Avenue, LA POCATIÈRE, (Québec), GOR 1Z0 téléphone: 1-418-856-3012

Le **COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE** est une institution privée mixte qui dispense des services éducatifs variés à l'ensemble de sa clientèle (de la 1^{re} à la 5^e secondaire inclusivement). Le Collège offre également un service de **pensionnat** du dimanche soir au vendredi. Des familles d'accueil peuvent recevoir, en fin de semaine, les pensionnaires provenant de régions très éloignées.

Depuis plus de 160 ans, le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accueille les jeunes des quatre coins du Québec où ils trouvent:

- un enseignement de qualité;
- un choix d'activités culturelles et sportives;
- une **vie de groupe intense** où respect, engagement et sens des responsabilités priment dans un projet éducatif chrétien;
- un encadrement scolaire axé sur les besoins de chacun.

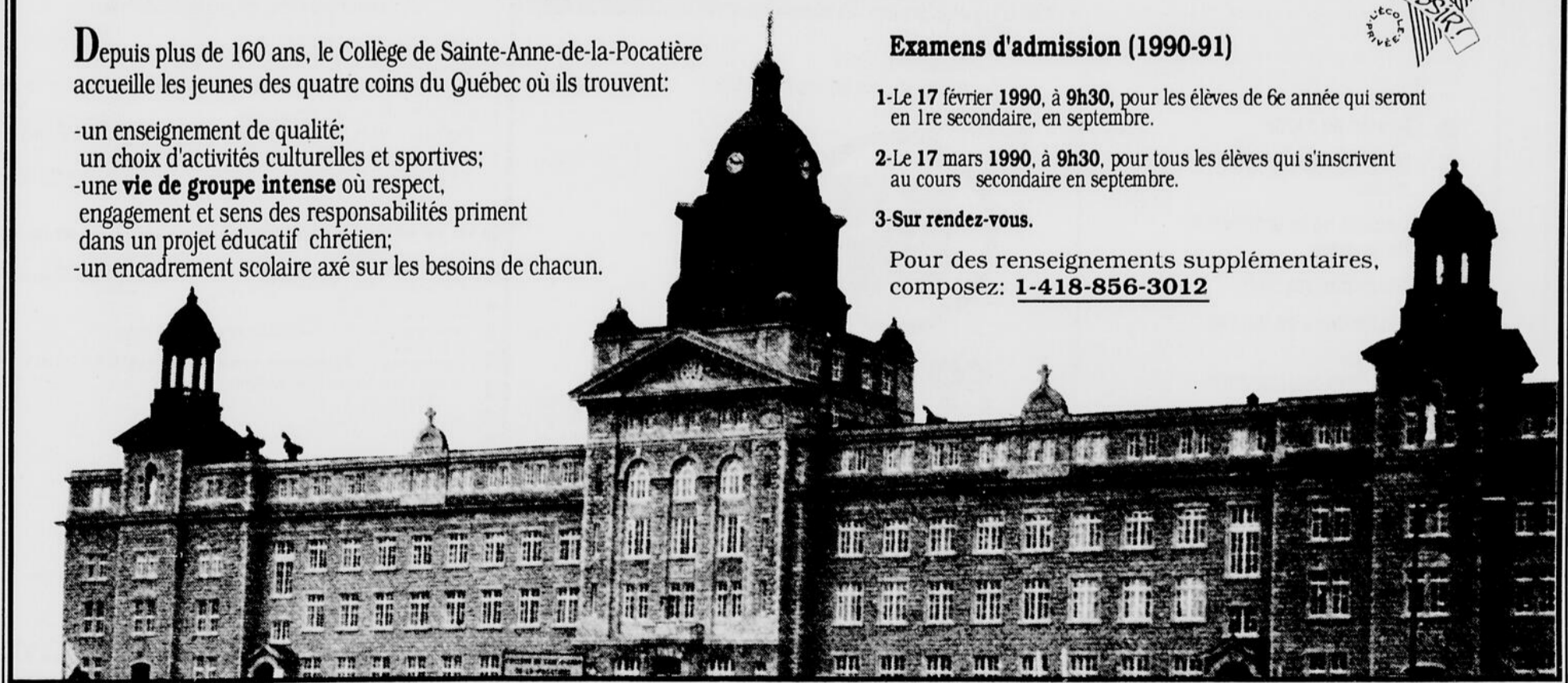
Depuis un an, le Collège a mis sur pied une harmonie (45 musiciens) et une chorale (25 choristes); pour l'année scolaire en cours, un programme de patinage artistique est intégré à l'horaire quotidien. De généreuses bourses d'études sont accordées à tout élève qui en a besoin.



Examens d'admission (1990-91)

- 1-Le 17 février 1990, à 9h30, pour les élèves de 6^e année qui seront en 1^{re} secondaire, en septembre.
- 2-Le 17 mars 1990, à 9h30, pour tous les élèves qui s'inscrivent au cours secondaire en septembre.
- 3-Sur rendez-vous.

Pour des renseignements supplémentaires, composez: **1-418-856-3012**



Le secteur privé se dit l'enfant mal-aimé du ministère de l'Éducation

Avec ses infrastructures vieillissantes,

Le milieu de l'enseignement privé au Québec se dit l'enfant mal-aimé du ministère de l'Éducation. À la veille d'une révision de la loi régissant l'enseignement privé au Québec, les représentants de ce milieu font part de leurs attentes.

Paul-Émile Gingras, secrétaire général de l'Association des institutions d'enseignement supérieur, organisme constitué d'une centaine d'écoles privées, redoute cependant cette révision législative.

«On a l'impression qu'elle a été demandée par les technocrates de Québec, a dit M. Gingras aux AFFAIRES. L'esprit de la loi de 1968 est encore vala-

ble et fondamentalement, cette loi nous apparaît toujours bonne.»

Dans son préambule, la loi actuelle affirme la reconnaissance du libre choix des parents, la liberté de fonder des institutions d'enseignement privées, ainsi que le principe du soutien financier du gouvernement.

C'est précisément l'affirmation de ces principes que M. Gingras craint de voir disparaître.

«Nous estimons aussi que le cadre établi par la

loi 56, adoptée en 1968, reste fonctionnel», affirme en harmonie, Rosaire Legault, secrétaire général du Mouvement pour l'enseignement privé, organisme représentant 25 000 parents.

La loi est bonne, mais son application pose problème

Cependant, ces deux portes étendards du privé expriment leurs doléances concernant l'application de la loi actuelle, en espé-

rant que la réforme législative rajuste le tir en leur faveur.

Selon M. Legault, l'appareil du ministère a appliqué le frein au développement de l'enseignement privé.

M. Legault stipule qu'au fil des années, nonobstant le moratoire qu'avait imposé le gouvernement péquiste de 1976 à 1985, le ministère de l'Éducation a resserré ses exigences préalables à la reconnaissance pour fins de subventions, principa-

lement pour le secteur primaire.

«Le ministère invoque des raisons historiques pour ce blocage, explique Jean-Marie Guay, directeur général du Centre psycho-pédagogique de Québec et président de l'Association des institutions préscolaires et élémentaires. Cette association regroupe 45 établissements dispensant de l'enseignement à 12 000 élèves.

«Or, on a choisi arbitrairement de prendre

comme repère historique l'époque où l'enseignement primaire était assumé par l'État, dit-il en substance. Pourtant, si on remonte encore plus loin, ce niveau d'enseignement a été exclusif aux communautés religieuses. Quelle est la logique?»

M. Guay estime que le blocage constitue une brèche au préambule de la loi, reconnaissant l'accessibilité et le libre choix de l'école aux parents, ainsi

COLLÈGE LASALLE
BÂTISSEUR DE CARRIÈRES



Le COLLÈGE LASALLE, toujours à l'écoute du marché du travail, bâtit sa gamme de programmes en fonction des débouchés potentiels pour ses étudiants.

Véritable charnière entre une formation solide et une carrière pleine d'avenir, le COLLÈGE LASALLE offre 6 programmes:

- ▶ Dessin de mode
- ▶ Mise en marché de la mode
- ▶ Gestion de la production de la mode
- ▶ Tourisme/voyages
- ▶ Techniques de bureau
- ▶ Gestion hôtelière/restauration

Ces cours sont offerts en français et en anglais dans le cadre de l'Éducation régulière et l'Éducation permanente.

La réputation de la qualité de son enseignement s'est vite propagée à l'étranger. Cette année, plus de 72 étudiants en provenance de divers pays joignent les rangs du COLLÈGE LASALLE.

Si vous voulez une carrière qui promet, commencez d'abord par choisir un collège qui a fait ses preuves, le COLLÈGE LASALLE.

Complexe du Fort
Nouveau site du Collège LaSalle
(Janvier 1990)



COLLÈGE LASALLE

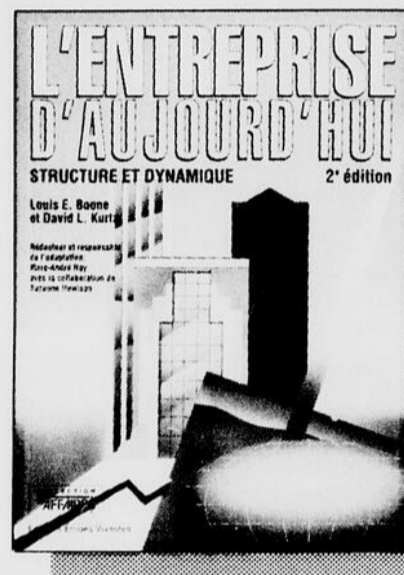
2015, rue Drummond
Montréal (Québec)
H3G 1W7

(514) 281-1919

Appel sans frais pour l'extérieur de Montréal
1-800-363-3541



L'entreprise d'aujourd'hui, pour les leaders de demain!



Ouvrage didactique, L'entreprise d'aujourd'hui présente:

- 25 cas d'entreprises canadiennes et québécoises;
- 8 portraits de gens d'affaires d'ici;
- d'innombrables encadrés de situations et d'expériences vécues;
- tous les aspects de la gestion d'entreprise.

L'entreprise d'aujourd'hui:

structure et dynamique 2^e édition

Adaptation: Marc-André Roy et Suzanne Howison

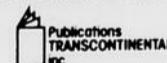
Éditions Études Vivantes

Format: 19,5 cm (7 1/2 po) x 26,5 cm (10 1/2 po)

737 pages

37,95 \$

Adressez votre cheque à PUBLICATIONS TRANSCONTINENTAL INC. 410, rue Saint-Nicolas, bureau 505 Montréal, QC H2Y 2P5



Pour commande téléphonique par carte de crédit (514) 284-0339 ou sans frais: 1-800-361-2164

Je désire commander L'ENTREPRISE D'AUJOURD'HUI, STRUCTURE ET DYNAMIQUE - 37,95 \$ Veuillez ajouter 1,75 \$ pour les frais postaux

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone (____) _____

Chèque ou mandat-poste Carte de crédit Visa MasterCard American Express

Numero de carte _____ Date d'expiration _____ AFF 11

le secteur privé lance un appel à l'aide



Les cégeps peuvent soumettre des projets de recherche au ministère de l'Éducation qui alloue 1,5 M\$ à cette fin. Mais, les écoles privées n'ont pas accès à ces budgets, déplorent les représentants de ce secteur.

que le soutien financier de l'État.

Le ministère n'accorde plus de reconnaissance pour fins de subventions qu'aux établissements de l'élémentaire répondant à des besoins extraordinaires, que le réseau public dédaigne. Ce peut être, par exemple, l'enseignement dans une confessionnalité minoritaire, ou à des enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Dans ce dernier cas, toutefois, l'école privée est sub-

ventionnée à 100% de ses frais.

Mais, d'écoles privées ordinaires au primaire, le ministère ne veut point.

«Cela crée une certaine iniquité» (à l'égard de la majorité francophone catholique), ajoute aussi M. Gingras.

Trop de pouvoir discrétionnaire

Ce qui irrite davantage, c'est qu'on croit que le ministre de l'Éducation jouit d'une grande latitude et

peut, à sa guise, refuser ou accorder un permis d'exploitation à un établissement privé. Aucun critère objectif ne guide véritablement ses décisions.

M. Gingras souhaite que la réforme soit l'occasion de préciser les critères d'émission de nouveaux permis.

Par ailleurs, MM. Legault et Gingras réclament plus de liberté pédagogique, afin que les écoles privées puissent de leur plein gré renforcer leurs programmes.

Quant au financement de l'enseignement privé, dont le gouvernement assume une tranche, M. Gingras déplore qu'il ne tient pas compte de certains cas spécifiques.

Services de pensionnat menacés

Par exemple, explique-t-il, seuls les collèges privés offrent des services d'hébergement (pensionnat) aux élèves. Québec n'octroie pas de subventions pour ces services.

M. Gingras croit pourtant que les services de pensionnat correspondent aujourd'hui à un besoin grandissant des familles. Il rappelle qu'on retrouve de plus en plus de familles mono-parentales et de ménages dont les deux parents se retrouvent sur le marché du travail.

Au Québec, on compte 8 000 places en pensionnat présentement dans le réseau privé. Or, de nombreuses écoles sont très vieilles et connaissent des besoins de modernisation ou doivent carrément reconstruire.

«Le gouvernement est aux prises avec des besoins énormes de services de garderies, dit en substance M. Gingras. Il devra aussi répondre aux besoins croissants de services de pensionnat.

«Nous lui demandons au moins de ne pas laisser tomber ce qui est déjà en place.»

Absence de consultation

On réclame aussi que les mécanismes de consultation du milieu de l'enseignement privé soient ravivés.

M. Gingras note à cet effet que la Commission consultative sur l'enseignement privé, organisme mis sur pied par la loi de 1968 a déjà été constituée majoritairement d'individus provenant du secteur public.

Bien que la situation soit normalisée aujourd'hui, on aimerait tout de même que la loi précise des modalités de nomination des membres qui tiennent compte des vues du milieu.

On aimerait aussi renforcer la commission. Celle-ci devrait produire un rapport annuel sur l'état de l'enseignement privé au Québec, qui guiderait le ministre dans ses décisions.

Enfin, les revendications du milieu concernent aussi la Direction générale de l'enseignement privé, au ministère, qu'on trouve un peu chétive, comparée au bataillon de fonctionnaires qui sont à l'œuvre au profit du secteur public.


«On aimerait profiter du soutien que reçoit le secteur public, dit en substance M. Gingras. Les commissions scolaires profitent d'une variété d'informations utiles, allant des directives administratives aux services de formation du personnel, qui ne sont pas accessibles aux institutions privées.»

Le ministère lance aussi ponctuellement des programmes spéciaux qui s'adressent d'abord aux établissements publics et marginalement au secteur privé, déplore-t-on.

Par exemple, M. Gingras indique que le ministère allouait l'an dernier 6,50\$ per capita aux commissions scolaires dans le cadre d'un programme spécial d'amélioration du français. Rien n'était prévu pour le secteur privé. À la suite des revendications du milieu, le programme a été étendu à ce secteur cette année, mais la subvention offerte n'est que de 4\$ per capita.

En conclusion, M. Legault, signale qu'il garde une petite cicatrice sur le cœur. Un témoignage d'antipathie de la part du ministère: «dans un document publié à l'occasion du 25e anniversaire du ministère, (l'an dernier) il n'y avait pas un seul mot sur l'école privée.»

NORMAND SAINT-HILAIRE



Collège Charles-Lemoyne
Ville Sainte-Catherine
Longueuil
(514) 638-1282

Nous sommes jeunesse, adolescence et réussite.
Nous sommes danse, culture et sport. Nous sommes l'enseignement secondaire général avec sécurité, suivi et encadrement.

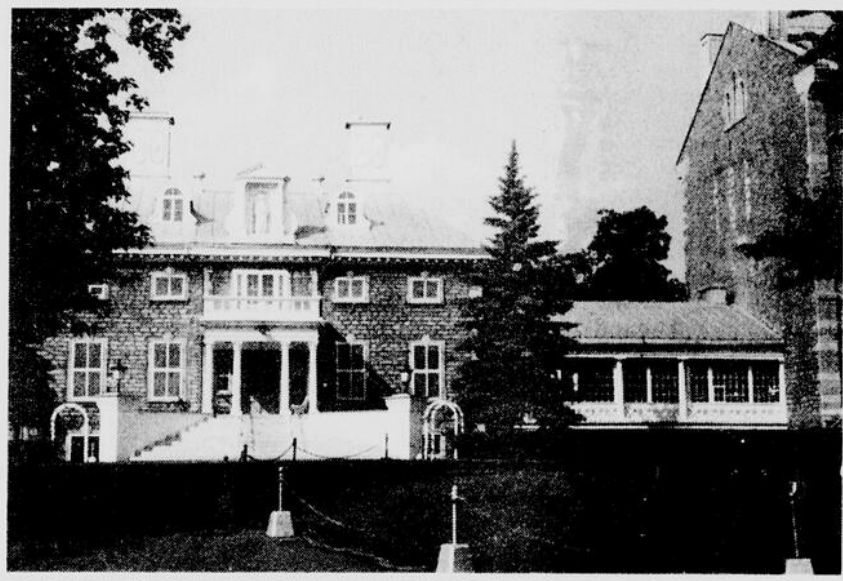
Nous sommes immersions et voyages linguistiques.

Nous sommes l'associé de la famille.

Campus Longueuil: 1ère à 3e année du secondaire.
Campus Sainte-Catherine: 1ère à 5e année du secondaire.

Service des admissions:
Madame Lise Paquette
3507, Marie-Victorin
Ville Sainte-Catherine (Québec)
J0L 1E0
(514) 638-1282

L'Associé de la Famille!



VILLA MARIA

4245, boulevard Décarie, Montréal

Cours secondaire complet. Externat pour filles. À proximité du métro Villa-Maria. Établissement d'enseignement privé, déclaré d'intérêt public, dirigé par les soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

SECTEUR FRANCOPHONE

Dates: 11 novembre 1989, secondaire I
9 décembre 1989, secondaires I, IV, V
Heure: 8 h 30 a.m.
Coût: 30 \$

SECTEUR ANGLOPHONE

Date: Secondary I, October 28th 1989
Secondary II, III, IV, January 27th 1990
Time: 8:30 a.m.
Cost: \$30.00

BUREAU DES ADMISSIONS: (514) 484-4950

LES AFFAIRES, samedi 4 novembre 1989 - CAHIER SPÉCIAL B-6

Depuis septembre 1989, les jeunes filles sont admises au Collège François-de-Laval, une école qui a toujours été exclusivement masculine. Pour l'année en cours, ce n'est que le premier secondaire qui est touché par cette mesure.

À l'origine, le collège, mieux connu sous le nom du petit séminaire de Québec, comptait instaurer progressivement cette nouvelle philosophie et rendre tous les niveaux mixtes après quelques années (cinq ans idéalement). Toutefois, comme l'intégration se fait bien et que l'expérience s'avère très bonne avec le premier secondaire, on songe accélérer cette mixité qui, de l'aveu du directeur Louis Bouchard, devrait être complétée à tous les niveaux d'études l'an prochain.

Le désir profond de changement exprimé par les parents, professeurs et administrateurs est la raison fondamentale qui a amené cette nouvelle orientation. M. Bouchard note en outre que le consensus social autour des écoles mixtes et le changement favorable de climat des écoles privées devenues mixtes font partie des motifs qui ont influencé cette décision.

Actuellement, le petit séminaire compte 850 élèves à l'intérieur de ses murs dont 32 filles.

Consensus social autour des écoles mixtes

Le petit séminaire de Québec accepte dorénavant les filles

On enseigne le droit à l'école secondaire Jean-de-La-Mennais

Pour la première fois, les élèves du 5e secondaire de l'École Jean-de-La-Mennais, située à La Prairie, peuvent suivre un cours de droit. Il s'agit d'une initiation au droit des affaires et au droit civil et criminel.

Quatre-vingts élèves sur un total de 206 au 5e secondaire se sont inscrits à ce cours de cinq heures par sept jours et de 125 heures par année.

Selon Serge De Serres, directeur des services pédagogiques, ceux qui n'optaient pas pour les sciences auparavant n'avaient guère de possibilité de choix. Effectivement, les seuls cours offerts étaient chimie, physique, informatique et dactylographie. Dorénavant, les élèves qui choisissent une carrière en sciences humaines ou sociales seront

mieux préparés pour le cégep.

M. De Serres affirme qu'il ne connaît pas d'autre établissement privé qui offre ce cours.

Nouveau centre de plein-air

Par ailleurs, l'école développe actuellement un projet de centre de plein-air situé dans le domaine Saint-Bernard à Saint-Jovite. L'endroit peut accueillir une cinquantaine de personnes.

Le but du centre JDLM est d'amener les élèves à découvrir la nature, à l'interpréter, le tout dans une ambiance de groupe divertissante.

D'autre part, à La Prairie, la construction de la maison de la pastorale est terminée depuis peu. Cette maison, à l'allure d'un bungalow, servira aux journées rencontres et pour toute la dimension pastorale des cours d'enseignements religieux.

L'école Jean-de-La-Mennais et le domaine

Saint-Bernard appartiennent aux Frères de l'Instruction Chrétienne.

Nouveau directeur général au Collège Mont Saint-Louis

Le Collège Mont Saint-Louis amorce l'année avec un nouveau directeur général. L'institution centenaire a engagé Ralph Smith qui fut directeur régional à la C.E.C.M. et directeur pendant 20 ans dans des écoles du secteur public. M. Smith est un ancien élève de cette institution de renommée.

L'ex-directeur général ayant pris sa retraite à la fin de l'année scolaire 88-89, la nomination d'un nouveau directeur s'imposait d'elle-même.

Par ailleurs, pour amorcer son 2e centenaire du bon pied, le Collège Mont Saint-Louis implantera à compter de septembre

1990, un programme où on fera la promotion de la qualité du français et l'esprit scientifique.

Ce plan quinquennal fera en sorte qu'un contrôle plus serré de la langue écrite utilisée dans les cours sera exercé et l'analyse scientifique sera davantage développée. Entre autres, pour ce dernier aspect, des cours plus avancés en chimie, mathématique et physique seront dispensés.

Le but de ce projet est de rendre l'institution coopérative plus compétitive et lui donner des orientations plus précises.

Agrandissement important au collège des Eudistes

Depuis à peine plus d'un an, le Collège des Eudistes possède de 15 à 20 nouvelles salles qui totalisent 50 000 p². Cet investissement d'environ 5 M\$ sert surtout à enrichir le volet artistique au

sein de l'école et confirmer l'importance des activités qui y sont rattachées.

Les nouveaux locaux de cet ancien collège classique, qui fût fondé à la demande du Cardinal Léger, sont entre autres composés d'un studio de danse, de salles de musique, d'un auditorium, d'une salle de chorale, d'un agora et de cinq laboratoires.

Administré aujourd'hui par une corporation laïque, le collège des Eudistes, situé à Rosemont, compte 1200 élèves.

Période de lecture obligatoire au Lycée du Saguenay

Le Lycée du Saguenay a trouvé un moyen original pour remédier aux problèmes de français des élèves du 1er au 5e secondaire. En effet, à tous les matins, on oblige ces dernières (car c'est une école de filles) à un quart d'heure de lecture et ce, peu importe le cours dans lequel elles se trouvent.

Le but du projet est de développer chez ces jeunes le goût de la lecture et une plus grande facilité à orthographier les mots et à appliquer les règles de grammaire.

Après seulement un mois, les enseignants perçoivent déjà une amélioration au niveau du français et plusieurs élèves tiennent maintenant mordicus à cette période de lecture.

On émet la possibilité de remplacer ce quart d'heure de lecture par une période d'écriture après les Fêtes.

FRANCIS
VAILLES



Académie

Michèle-Provost inc.

Collège privé mixte

reconnu d'intérêt public

Primaire Secondaire

Pensionnat-Externat

Un collège du centre-ville sur le flanc du Mont-Royal.

EXAMENS D'ADMISSION EN SECONDAIRE I

Samedis 25 novembre 1989 9 heures
et 2 décembre 1989 9 heures

Pour inscription
téléphonez au
934-0596

Pour les autres niveaux:
admission sur rendez-vous

934-0596

1517, avenue des Pins Ouest, Montréal H3G 1B3

LE COLLÈGE DE ST-DAMIEN

Une école à mon goût



1re, 2e et 3e Secondaire
Pensionnat et externat
pour jeunes filles.

Institution déclarée d'intérêt public,
dirigé par les Soeurs de Notre-Dame
du Perpétuel-Secours.

Visite et information sur rendez-vous.
(418) 789-2921

COLLÈGE DE ST-DAMIEN
St-Damien (cté de Bellechasse) QC
(418) 789-2921 GOR 2Y0



Collège
Regina Assumpta

1750, rue Sauriol est, Montréal H2C 1X4

COURS D'ÉTUDES SECONDAIRES POUR FILLES

SERVICES AUX ÉLÈVES DOUÉES ET TALENTUEUSES

Transport scolaire—Cours privés de musique

Dates de l'examen d'admission pour entrer en 1re secondaire: Les samedis 25 novembre et 2 décembre 1989.

Les formulaires de demande d'admission doivent être remplis à l'avance.

RENSEIGNEMENTS: 382-4121

Etablissement privé déclaré
d'intérêt public par le
ministère de l'Éducation et
dirigé par les Soeurs de la
Congrégation de Notre-Dame

La politique de subventions de Québec limite la croissance du secteur privé

■ Depuis une vingtaine d'années, l'école privée gagne des points sur l'enseignement public au Québec. Le taux de progression des effectifs scolaires du secteur public est constant, mais lent et peu substantiel. Aucun signe, par ailleurs, ne permet de présager que cette tendance s'accéléra un jour prochain.

Ainsi, on évalue que le pourcentage des effectifs scolaires des niveaux préscolaire, primaire, secondaire et collégial privés, qui comptait pour 5% de l'ensemble de la population scolaire du Québec en 1970, s'élève actuellement à 10%. Toutefois, ce gain enregistré par l'enseignement privé au détriment du public s'est, en quelque sorte, réalisé par défaut.

Facteurs démographiques

En Amérique du Nord, c'est au début des années 1970 que la population scolaire du secteur public a atteint ses niveaux maximaux. À partir de cette époque, les résultats d'une faible croissance démographique se sont fait sentir, au niveau primaire d'abord puis, vers 1978, au niveau secondaire pour finalement affecter, au début des années 1980, les cégeps.

En effet, ce n'est pas tant la capacité du secteur privé à gruger la clientèle du public que les conséquences de la dénatalité sur l'ensemble du réseau d'enseignement québécois qui est en cause. Un exemple éloquent: entre 1970 et 1975, les effectifs scolaires — secteurs privé et public confondus — sont passés de 1,6 M à 1,4 M. En 1981, on ne dénombrait plus que 1,2 M d'étudiants.

«Pour cette année scolaire, on se situe à 1,026 M d'étudiants, parmi lesquels environ 100 000 fréquentent l'école privée», indique **Pauline Champoux-Lesage**, directrice générale de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation.

On notera qu'en chiffres absolus, l'accroissement de la population scolaire du secteur privé au cours des 12 dernières années peut être qualifié de dérisoire (voir tableau). Depuis 1985, on assiste même à une stagnation des effectifs.

«C'est le niveau collégial qui accuse le coup. Le nombre d'étudiants inscrits a chuté de 24 826 en 1987-1988 à 23 462 cette année», indique **Valère Gagnon**, directeur de l'enseignement collégial privé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Mesures discriminatoires

Au lendemain de la levée du moratoire décrété

par le gouvernement péquiste en 1977, qui avait pour effet de bloquer l'octroi de subventions à de nouvelles écoles privées, on aurait été en droit de s'attendre à une sorte de phénomène de rattrapage concrétisé par l'ouverture de plusieurs institutions privées d'importance.

Il n'en fut rien. Ainsi, au cours de cinq dernières années, le nombre d'écoles primaires et secondaires privées subventionnées est resté pratiquement inchangé, passant de 182 en 1985 à 186 aujourd'hui.

«Depuis 1986, 14 établissements ont bénéficié de nouvelles subventions gouvernementales. Si le nombre des institutions privées ne s'accroît pas substantiellement, c'est tout simplement parce que plusieurs, en situation déficitaire, sont forcées chaque année de fermer leurs portes», explique **Mme Champoux-Lesage**.

«Il est futile de se demander si 5%, 10% ou 15% de l'ensemble de la clientèle scolaire du Québec fréquentant l'enseignement privé représente un bon score pour ce dernier. Il faudrait plutôt s'étonner du fait que ce pourcentage ne soit pas rendu le double ou le triple de ce qu'il est aujourd'hui», affirme **Jean-Luc Migué**, économiste et professeur à École nationale

d'administration publique (ENAP) à Québec.

M. Migué et son collègue de l'ENAP, **Richard Marceau** ont récemment publié une étude portant sur la productivité de nos réseaux d'enseignement. Pour eux, il n'y a aucun doute: le secteur public ne pourra se développer substantiellement tant que le gouvernement ne mettra pas fin à ses politiques discriminatoires à l'égard du secteur privé.

«Tout milite en faveur de l'école privée, assure M. Migué. Meilleurs résultats scolaires, meilleur cli-

mat social au sein de l'école, meilleures relations entre les parents et les autorités de l'institution, et j'en passe.»

Face à un tel constat, M. Migué estime qu'il faut se rendre à l'évidence: la force de l'enseignement public ne repose que sur la volonté claire du gouvernement de limiter la croissance du secteur privé.

«Comme les écoles privées ne sont subventionnées qu'à moins de 60% de leurs consœurs du public, il leur faut trouver d'autres sources de financement. Parce que le gou-

vernement les subventionne, il a beau jeu de leur imposer toutes sortes de restrictions qui les empêchent de se comporter comme d'authentiques corporations privées. C'est le cercle vicieux.»

Autres restrictions gouvernementales

D'autres restrictions gouvernementales viendraient s'ajouter aux contraintes économiques. Elles seraient relatives aux exigences administratives tatillonnes en matière de permis d'enseignement.

«Mais, le financement

reste le point névralgique, juge M. Migué. Pour survivre, les institutions privées ont été poussées à monter les frais d'inscriptions au maximum. Or, lorsque vous interrogez les parents sur leurs choix d'école, vous vous rendez à l'évidence que si les frais de scolarité étaient ramenés à un seuil acceptable, nous assisterions à un important transfert de clientèle au profit de l'école privée», conclut M. Migué.

MICHEL

DE SMET

Nombre d'étudiants aux niveaux maternel, primaire, secondaire et collégial dans le réseau de l'enseignement privé du Québec¹

1977-78	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
86 921	114 753	120 518	120 579	123 496	122 655

¹: établissements subventionnés et non-subventionnés
Sources: ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.
Tableau: LES AFFAIRES

PAVILLON NOTRE-DAME
2396, rue Notre-Dame
Saint-Hyacinthe
J2S 2K1
Tél. (514) 773-8515

ESSJ

PAVILLON BOURDAGES
2875, Bourdages Nord
Saint-Hyacinthe
J2S 8S3
Tél. (514) 774-7087

ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-JOSEPH

L'École secondaire Saint-Joseph est un établissement privé (externat, pensionnat) pour filles dirigé par les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. L'école dispense un enseignement conforme aux programmes officiels du ministère de l'Éducation.

Un prospectus est disponible sur demande.

EXAMENS D'ADMISSION

Les parents qui désirent inscrire leur fille à l'École secondaire Saint-Joseph pour septembre 1990, comme externe et/ou pensionnaire, doivent téléphoner le plus tôt possible aux numéros suivants:

(514) 773-8515 (1re, 2e sec.)

(514) 774-7087 (3e, 4e, 5e sec.)

Pensionnat des Ursulines

26, RUE DUFFERIN
STANSTEAD, QUÉBEC JOB 3E0



DANS LES CANTONS DE L'EST
à 1 h 30 de Montréal et 40 minutes de Sherbrooke

Cours Secondaire I à V

Pensionnat pour jeunes filles

- approfondissement de l'anglais
- choix varié d'activités culturelles, sportives et religieuses
- transport organisé

Séances d'informations pour tous et examens d'admission pour 1re Secondaire:

- samedi, 11 novembre 1989 à 13 h 30
- dimanche, 19 novembre 1989 à 13 h 30.

(819) 876-2180



et habile au labo!

Les avantages que le Collège Laval propose vont bien au-delà du temps passé en classe. Les périodes d'études, les sports, les activités et les loisirs structurés sont plus motivants si l'élève en est imprégné de façon continue. Pour un certain nombre de jeunes, la résidence devient donc toute désignée pour faciliter leur apprentissage. Le milieu de vie stimulant du Collège Laval révélera à l'adolescent aimant la musique, par exemple, qu'il peut aussi devenir habile... au laboratoire!

Bien encadrer
pour mieux préparer



Collège Laval

Institution privée d'enseignement
secondaire pour internes et externes

275, rue Laval,

Laval (Québec) H7C 1W8 Tél.: (514) 661-7714 Télécopieur: (514) 661-7146

■ L'école privée vit des moments difficiles. Prises entre le déclin démographique, les réductions de subventions gouvernementales et le tarissement de leurs sources traditionnelles de financement, les institutions d'enseignement privé éprouvent de plus en plus de difficultés à équilibrer leur budget.

L'année 1981 fut l'année fatidique, au cours de laquelle le gouvernement décidait des coupures tous azimuts. L'Éducation, le ministère à gros budget, a écopé et avec lui l'enseignement privé.

« Alors que nous étions subventionnés à 80% des coûts de l'école publique, voilà que, d'un seul coup, nous tombons à 52% », affirme Paul-Émile Gingras, secrétaire général de l'Association des institutions d'enseignement supérieur (AIÉS). Cet organisme regroupe 96 écoles secondaires privées, que

Les parents déboursent en moyenne entre 1300\$ et 1800\$ par année par enfant

L'équilibre budgétaire est de plus en plus

fréquentent 48 000 étudiants.

« Il serait plus exact de parler de 58 %, corrige Pauline Lesage-Champoux, directrice générale de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation. Depuis, nous nous servons des mêmes paramètres, au public comme au privé, pour évaluer l'augmentation annuelle de nos budgets. Mais, il est vrai que le rattrapage ne s'est jamais fait pour le secteur privé depuis les coupures de 1981. »

Le gouvernement accorde ses subventions en vertu d'une classification qui répartit les institutions d'enseignement privé en deux catégories: les établissements réputés d'intérêt public et ceux reconnus pour fins de subventions.

Les premiers reçoivent une enveloppe per capita de 2 637\$, les seconds 1 848\$.

Déclin des sources de financement traditionnelles

Pour compenser les réductions budgétaires, les écoles privées ont dû augmenter substantiellement le montant des frais de scolarité à partir du début de la présente décennie.

Il faut savoir que c'est le montant de la subvention qui sert de référence au ministère de l'Éducation pour calculer le plafond maximal des frais de scolarité que les écoles privées sont en droit de demander aux parents.

Ainsi, les établissements d'intérêt public ne sont

pas autorisés à réclamer plus de la moitié de la subvention à titre de frais de scolarité, alors que les institutions reconnues pour fins de subventions pourront percevoir auprès de leur clientèle l'équivalent de l'aide gouvernementale reçue.

On estime que les parents québécois déboursent en moyenne annuellement entre 1300\$ et 1800\$ pour envoyer leurs enfants à l'école privée.

« Le malheur, c'est qu'aujourd'hui nous sommes presque tous rendus au maximum toléré par le ministère en ce qui concerne les frais de scolarité », constate Pierre Primeau, directeur exécutif de l'Association des établissements scolaires privés (ADESP), regroupement

de 15 écoles secondaires privées de la région de Montréal.

Toutefois, les sources traditionnelles de financement ne s'arrêtent pas là pour les établissements privés. La plupart d'entre eux ont une image confessionnelle. Ils demeurent encore aujourd'hui propriété de communautés religieuses qui n'ont souvent d'autre choix que de supporter l'école à même l'avoir de la communauté (voir encadré).

« C'est une idée fautive, quoique largement répandue, de croire que pour équilibrer les budgets, les institutions privées paient moins leurs enseignants que le public. Nos conventions collectives sont comparables à celles du secteur privé. Il est vrai que chez

nous, les tensions syndicales sont moins nombreuses qu'au public. Mais, c'est tant mieux pour les relations de travail », poursuit M. Primeau.

Force est de constater toutefois, que les écoles privées doivent aujourd'hui assumer des dépenses salariales pour un enseignement qui était autrefois assumé, à titre de quasi-bénévoles, par les religieux.

« L'absence de relève dans les vocations religieuses nous cause le plus grand des préjudices. Pas seulement au niveau de l'enseignement, mais également en ce qui concerne l'internat. Là encore, le travail qui était effectué autrefois par des religieux est actuellement pris en



ASSOCIATION DES
ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES PRIVÉS

L'ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE

Une école de qualité Une école personnalisée Une école accessible... à tous



Collège Charles-Lemoyne
3507, boul. Marie-Victorin
Ville Ste-Catherine JOL 1E0 (514) 638-1282
900, boul. Taschereau Longueuil J4K 2X3
Externat Mixte
Examens d'admission: 8 et 13 novembre



Collège des Eudistes de Rosemont
3535, boul. Rosemont
Montréal H1X 1K7 (514) 376-5740
Externat mixte
Examens d'admission: Sec. I: 25 novembre
Sec II à V: 27 janvier 1990



Collège Français 1965 (inc.)
185, rue Fairmount ouest
Montréal H2T 2M6 (514) 495-2581
1340, rue Nohbert Longueuil J4K 2P4
Externat-Pensionnat mixte
Examens d'admission: 25 novembre
et 2 décembre



Collège Laval
275, rue Laval
Ville de Laval H7C 1W8 (514) 661-7714
Externat-Pensionnat pour garçons
Examens d'admission: 2 et 9 décembre
27 janvier 1990



Collège Mont-Saint-Louis
1700, boul. Henri-Bourassa est
Montréal H2C 1J3 (514) 382-1560
Externat mixte
Examens d'admission: 25 novembre
et 2 décembre



Collège Regina Assumpta
1750, rue Sauriol est
Montréal H2C 1X4 (514) 382-4121
Externat pour filles
Examens d'admission: 25 novembre
et 2 décembre



Collège Ste-Anne de Lachine
1250, St-Joseph
Lachine H8S 2M8 (514) 637-3571
Externat pour filles de Sec. I à V
Externat pour garçons de Sec. I à IV
Examens d'admission: 25 novembre
et 2 décembre 13 janvier 1990



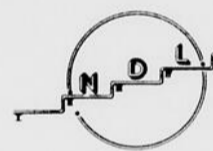
Collège St-Jean Vianney
12630, boul. Gouin est
Montréal H1C 1B9 (514) 648-3821
Externat mixte
Examens d'admission: 18 et 25 novembre
13 janvier 1990



L'École Progressive Inc.
690, boul. Crémazie est
Montréal H2P 1E9 (514) 381-3945
Externat pour filles
Examens d'admission: 9 décembre
et 20 janvier 1990



École Secondaire Letendre
9615, rue Papineau
Montréal H2B 1Z6 (514) 389-3513
Externat mixte
Examens d'admission: 24 novembre et
13 janvier 1990



École Secondaire Notre-Dame-De-Lourdes
845, Chemin Tiffin
Longueuil J4P 3G5 (514) 670-4740
Externat pour filles
Examens d'admission: 11, 18 et 25 novembre,
9 décembre 20 janvier 1990



École Secondaire St-Paul de Varennes
235, rue Ste-Anne, C.P. 320
Varennes J3X 1R6 (514) 652-2941
Externat mixte
Examens d'admission: 10, 11 et
18 novembre



École Secondaire St-Sacrement
901, rue St-Louis
Terrebonne J6W 1K1 (514) 471-6615
Externat mixte
Examens d'admission: 25 novembre
et 2 décembre



École du Séminaire de St-Hyacinthe
650, rue Girouard est
C.P. 370
St-Hyacinthe J2S 7B7 (514) 773-4334
Externat pour garçons
Examens d'admission: 25 novembre



Externat Sacré-Coeur
330, Montée Lesage
Rosemère J7E 4H4 (514) 621-6720
Externat mixte
Demandes d'admission: Sec I: avant le
9 novembre Sec II à V: février 1990

Notre tradition...

M. Pierre Primeau, Directeur exécutif
1175, rue Bernard bureau 300 Outremont H2V 1V5
(514) 270-4524 télécopieur (514) 270-1199

Votre avenir

difficile pour les établissements privés



Paul-Émile Gingras: «Nous ne voulons pas être considérés par le gouvernement comme un système d'enseignement marginal, mais comme un choix parallèle à l'école publique. Un choix qui coûte bien moins cher à l'État.»

charge par des laïcs salariés», explique M. Gingras.

Un exemple, le collège Marie-Victorin, qui abrite 260 pensionnaires. «L'internat demeure étroitement lié à l'image de l'école privée. C'était, voici encore quelques années, une bonne source de revenus. À présent, nous sommes déficitaires. Nous percevons 70 000\$ de notre clientèle à titre de frais d'internat. Avec un tel montant, impossible d'équilibrer un budget en défrayant un salaire de 40 000\$ pour un animateur, plus un concierge et les frais divers de chauffage et d'entretien», note Jacques Lafontaine, directeur général du collège Marie-Victorin.

Une image de marque à sauvegarder

Dans ce bilan, somme toute plutôt noir, les dirigeants de l'école privée disposent d'une arme non négligeable pour attirer la clientèle scolaire: la réputation de qualité qui demeure rattachée à leur enseignement.

«Chez nous, les parents peuvent avoir la certitude que les enfants sont là pour étudier et les professeurs pour enseigner. Nos programmes sont identiques et nos équipements comparables au secteur public, mais le climat dans l'établissement et la relation avec les parents sont meilleurs.

«Au bout du compte, c'est une équation qui produit de meilleures notes chez l'étudiant et d'excellentes perspectives de réussite lorsqu'il accédera à l'enseignement supérieur», soutient M. Gingras.

Une affirmation difficilement contestable. Ainsi, en 1988, aux épreuves du ministère pour les 3e, 4e et

5e années secondaires, les taux de réussite scolaire s'élevèrent, pour l'enseignement privé à 90,9% contre 77,9% pour le public. Scénario identique l'année antérieure avec 88,9% pour le privé et 76,4% pour le public.

Jean-Luc Migué, professeur à l'École nationale d'administration publique, à Québec, a co-publié cette année une étude sur la productivité dans nos réseaux d'enseignement: «La qualité de l'enseignement privé est supérieure à celle du public parce que le premier s'appuie sur une valeur marchande alors que le second est politico-bureaucratique, commente-t-il. Les autorités de l'école privée disposent de plus d'autonomie et ils peuvent laisser au marché la latitude de régler l'organisation et la qualité du produit final sur les demandes de sa clientèle.»

MICHEL DE SMET

■ Face aux difficultés croissantes qu'ils ont à se financer auprès des sources traditionnelles, les établissements privés d'enseignement tentent de faire preuve d'ingéniosité.

Ainsi, au collège Jean-de-Brébeuf les pères ont-ils créé une corporation qui leur donne davantage d'autonomie pour la gestion financière de leur institution. Ils ont également lancé récemment une campagne de financement dont l'objectif est de recueillir 2 M\$. Cette somme est destinée principalement à la rénovation ou tout simplement à l'entretien des biens immobiliers du collège.

Le hic, c'est qu'une telle solution pour la collecte de fonds additionnels n'est pas à la portée de la plupart des écoles privées.

De nouvelles sources de financement pour les institutions privées

«Jean-de-Brébeuf fut fondé voici 60 ans. Le collège a vu défiler bon nombre d'étudiants qui sont devenus et restent encore des personnages influents du monde des affaires et de la politique. Ces derniers constituent le support indispensable pour mener à bien une campagne de financement», souligne Jacques Lafontaine, directeur général du collège Marie-Victorin.

À Marie-Victorin, où un passé vieux de 25 ans n'autorise pas encore le recours à une telle formule de levée de fonds, on a donc choisi de diversifier les champs de concentra-

tion afin d'offrir des spécialisations qui ne se retrouvent que peu ou prou dans les établissements privés.

C'est une arme à double tranchant. Comme les institutions privées sont subventionnées sur une base per capita, un élève en sciences ou en technique vaut un élève en sciences humaines ou en lettres. Or, il coûte moins cher à un collège de dispenser une formation en lettres, par exemple, que dans une discipline technique qui nécessite des investissements substantiels pour l'acquisition du matériel d'apprentissage.

«Les institutions privées qui désirent sortir des sentiers battus ont donc intérêt à bien connaître le marché avant d'inscrire un DEC très spécialisé dans leur programme», note Jean-Luc Migué, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP) à Québec.

Les techniques hautement spécialisées, c'est également le créneau qu'exploite le collège La-salle (voir article en page B-10). Cette fois, les dirigeants poussent même l'audace jusqu'à recruter et à s'implanter à l'étranger.

Une école sur mesure!

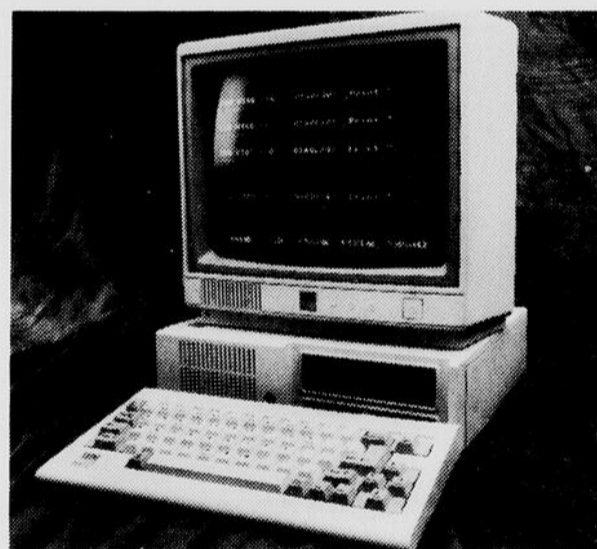
L A TECHNOLOGIE

Voie d'avenir pour certains, passe-temps pour d'autres. Pour tous, elle fera bientôt partie de la réalité quotidienne. Dans le but de faciliter à nos élèves l'accès à ce nouveau mode de vie, nous avons intégré à notre programme d'études une initiation à la technologie. De plus, nous offrons une formation de base en sciences informatiques tandis que, dans le cadre de nos activités périscolaires, nos élèves ont le loisir de participer à un club de micro-ordinateurs.

L'Externat Saint-Jean-Eudes: l'enseignement secondaire complet pour garçons et filles.

Portes ouvertes: 12 novembre
Examens d'admission 1^{re} année du secondaire les 2 et 9 décembre.

Pour tout renseignement additionnel, composez le 529-4565



2350, ave du Colisée, Québec (Québec) G1L 3Z9

et fort en maths!

Pour les parents, le collège devient alors le prolongement de l'éducation familiale; surtout si l'élève y réside. Le milieu de vie stimulant du Collège Laval révélera à l'adolescent sportif qu'il peut aussi devenir fort... en maths!

Bien encadrer pour mieux préparer

EXAMENS D'ADMISSION
Les 2 et 9 décembre 1989.
Le 27 janvier 1990.
Pour réservations, veuillez communiquer avec Mme Hélène Bergevin.

Collège Laval
100^{ANS}
Institution privée d'enseignement secondaire pour internes et externes

275, rue Laval, Laval (Québec) H7C 1W8 Tél.: (514) 661-7714 Télécopieur: (514) 661-7146

Le Collège Lasalle s'installe dans un nouvel édifice et s'exporte à l'étranger

■ En décembre prochain, le Collège Lasalle quittera ses locaux actuels de la rue Drummond pour s'installer dans un nouvel édifice à l'angle sud-ouest des rue Ste-Catherine et du Fort non loin du Forum, l'immeuble, baptisé le *Complexe du Fort* abritera entre autres le personnel administratif du collège ainsi que les salles de cours destinées aux 2 500 étudiants de jour et aux 1 000 étudiants de l'éducation permanente.

Ce projet immobilier est dévolu à parts égales entre le Groupe Lasalle et un promoteur, **Construction Magil**, de Montréal.

« Il s'agit en fait d'un édifice multifonctionnel. Le rez-de-chaussée et le premier étage regrouperont des commerces de détail et une succursale bancaire.

« Le collège s'est réservé 200 000 p² sur les quatre étages suivants. Une firme internationale d'ingénieurs, **Klockner, Stadler, Hurtur**, occupera les 43 000 p² que totalisent les 7^e, 8^e et 9^e niveaux.

« Enfin, la partie supérieure du complexe, du 10^e au 18^e étage, sera occupée par un hôtel de 130 chambres », explique **André Cassis**, directeur de la location du groupe **Construction Magil** responsable de la réalisation du complexe.

Le déménagement du Collège Lasalle coïncide avec le 30^e anniversaire de fondation de l'institution.

« À sa création en 1959, le collège s'était donné pour mission essentielle de former des secrétaires administratives. Par la suite, nous sommes devenus une institution collégiale à part entière avec un triple champ de spécialisation: la mode, le tourisme et la bureautique », déclare **Jacques Marchand**, directeur général du collège.

Actuellement, 55 % des étudiants poursuivent une formation dans un des trois domaines suivants reliés à la mode: le dessin, la mise en marché et la production.

Les deux autres grandes concentrations de l'institution, soit les techniques de



Le complexe du Fort compte quelque 500 000 p² de superficie. La moitié du coût total du projet, évalué à 65 M\$, a été financée par le Groupe Collège Lasalle.

gestion de l'hôtellerie et de la restauration et la technique de la bureautique retiennent respectivement les faveurs de 30 % et 15 % de la clientèle étudiante.

« Dans un très proche avenir, nous comptons offrir également un DEC en technique d'esthétique », ajoute M. Marchand.

Expansion internationale

En octobre 1988, les dirigeants du Collège Lasalle ont ouvert deux écoles de mode au Maroc. Ils ont récidivé en janvier dernier en inaugurant une troisième institution d'enseignement, au Maroc également, dans le domaine de la bureautique.

« C'est à mon sens la première fois qu'un établissement d'enseignement privé réalise un projet de ce type. Dans les trois cas, nous avons mis

sur pied une formule de partenariat à parts égales avec nos associés marocains », mentionne **Jacques Lefebvre**, président du Groupe Collège Lasalle.

Profitant du fait que le collège dispense un enseignement bilingue — 55 % des étudiants suivent les cours en français et 45 % en anglais — ses dirigeants se tournent à présent vers l'Asie du sud-est.

« Avec une population au niveau collégial en constante décroissance, nous sommes forcés de porter nos regards vers l'étranger », assure M. Lefebvre.


Pour l'instant, le collège vise à établir une présence permanente aux Philippines, à Singapour et en Indonésie afin de recruter des étudiants désireux de poursuivre des études à Montréal dans le domaine

de la mode et de l'hôtellerie.

Ultimement, le collège Lasalle vise également à ouvrir des établissements d'enseignement sur une base de partenariat semblable à ce qui s'est réalisé au Maroc.

« Nous tentons de leur vendre l'image de Montréal comme endroit idéal pour compléter leurs études, une ville cosmopolite où le niveau de vie est bien moins cher qu'en Suisse, aux États-Unis ou même au Japon. En Asie du sud-est, nous faisons face à la concurrence des collèges australiens qui obtiennent jusqu'à 70 % de remboursement de leurs frais de recrutement de la part de leur gouvernement », poursuit M. Lefebvre.

**MICHEL
DE SMET**



POUR L'EXCELLENCE ET POUR UNE QUALITÉ DE VIE

COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS
ASSOCIATION COOPÉRATIVE
1700 est, boulevard Henri-Bourassa
Montréal H2C 1J3

Établissement privé déclaré d'intérêt public
pour garçons et filles

COURS SECONDAIRE GÉNÉRAL

Examens d'admission pour septembre 1990:
— En 1^{re} secondaire: le samedi 25 novembre 1989
le samedi 2 décembre 1989
— En 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire: sur rendez-vous

On peut s'inscrire à l'examen d'admission
en téléphonant au bureau des admissions du Collège.

382-1560



Un secondaire qui promet!

Donner le goût des études aux adolescents demande un encadrement approprié. Un milieu de vie stimulant où les études, les sports, les arts et les loisirs forment un tout. Le Collège Laval offre un tel encadrement. Pour les parents, le collège devient alors le prolongement de l'éducation familiale; surtout si l'adolescent y réside.

EXAMENS D'ADMISSION
Les 2 et 9 décembre 1989.
Le 27 janvier 1990.
Pour réservations, veuillez communiquer
avec Mme Helene Bergevin



Collège Laval

Institution privée d'enseignement secondaire
pour internes et externes

275, rue Laval, Laval (Québec) H7C 1W8 Tél.: (514) 661-7714 Télécopieur: (514) 661-7146

■ Un programme original a été implanté à l'École secondaire Notre-Dame de Rivière-du-Loup: on jumelle les élèves faibles avec des élèves plus forts ou de niveau scolaire plus avancé.

Les rencontres entre les jumelés ont lieu deux fois par semaine et les élèves guides doivent suivre les consignes de professeurs attitrés. Ce service de parrainage existe depuis trois ans à l'école et au dire de **Glorianne Gauvin**, directrice des services de l'enseignement, le projet a donné d'excellents résultats. Il s'applique surtout aux élèves du 1er cycle (1er

Jumelage d'élèves faibles avec des élèves guides à Notre-Dame de Rivière-du-Loup

et 2e secondaire).

Sur 225 élèves en 2e secondaire, 25 sont jumelés avec des parrains.

Projet d'un gymnase au Collège Stanislas

■ La construction d'un double gymnase avec

gradins amovibles commencerait l'an prochain au Collège Stanislas, d'Outremont. En plus, de nouveaux locaux pour les activités péri-scolaires (sportives, culturelles, scientifiques) verraient le jour, a indiqué aux AFFAIRES le directeur général, **Daniel Foucault**. Cet agrandissement serait essentiellement destiné aux élèves du secondaire.

Comme le projet est à l'étude présentement, une évaluation précise de l'investissement n'est pas possible. Cependant, M. Foucault l'estime à plus de 1,5 M\$.

D'autre part, on évoque la possibilité d'ouvrir l'école sur l'extérieur et sur le monde des affaires en particulier. Le tout pourrait fonctionner selon le principe du partenariat.

Par ailleurs, le Collège vient d'ouvrir une nouvelle école élémentaire à Québec. Ce projet est une initiative du consulat de France à Québec. L'établissement est plus précisément situé à Sillery.

En fait, la nouvelle école correspond à une annexe du collège Stanislas de Montréal dans la mesure où la gestion et le programme pédagogique sont

réalisés par l'institution de Montréal. L'école de Québec aura donc tout à fait le même programme et le même esprit que celle de Montréal. Elle accueille présentement 43 enfants en pré-élémentaire et en élémentaire 1-2-3-4.

FRANCIS VAILLES

UN PENSIONNAT ANGLOPHONE POUR VOTRE ENFANT?

Stanstead College

PENSIONNAT PRIVÉ ANGLOPHONE MIXTE PREMIÈRE À CINQUIÈME SECONDAIRE ET UNE 12^e ANNÉE

- Nous offrons un programme traditionnel pré-universitaire. De petits groupes permettent aux professeurs de donner une attention particulière à chaque élève. Ce bain linguistique en anglais permettra à votre enfant d'accélérer son apprentissage de la langue anglaise.
- Notre programme d'anglais langue seconde et d'anglais langue maternelle répond aux besoins de tous nos élèves débutants ou avancés en anglais. L'objectif est de permettre aux élèves de s'intégrer rapidement aux cours.
- Le Français langue maternelle est offert aux cinq niveaux du secondaire et en 12^e année. Tous les élèves suivent des cours de français. En Français langue seconde, des cours sont offerts à plusieurs niveaux de compétence.
- Tous les élèves participent à un programme intensif d'activités sportives. Des sports individuels et d'équipes sont offerts à chaque saison. Des activités telles que l'art dramatique, l'improvisation, le club d'informatique, l'équitation, la natation sont offertes aux élèves qui s'y intéressent.
- Le Collège est situé à 150 km à l'est de Montréal dans le cadre enchanteur des cantons de l'est près de la frontière américaine.

Stanstead College est une école secondaire indépendante, sans subvention du gouvernement.

Par conséquent, les élèves francophones n'ont pas besoin d'un certificat d'admissibilité.

Nous acceptons actuellement des demandes pour l'année 1990-91.

Pour recevoir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec: le Directeur des Admissions, Stanstead College Stanstead, Québec, Canada J0B 3E0 Tél: (819) 876-2223



CE MOIS-CI

Dans notre numéro de novembre 1989

DOSSIER

LES COUPLES ET L'ARGENT

Il n'y a pas de formule magique pour en arriver à une gestion harmonieuse du budget familial, mais certaines façons de procéder se révèlent préférables... Par ailleurs, un tour d'horizon de la loi 146 nous permettra de mieux saisir sa portée.

SPÉCIAL AUTO 1990

La cuvée 1990 des nouveautés. D'Amérique, d'Europe, d'Asie... Une liste des principales caractéristiques des quelque 300 nouveaux modèles offerts au Québec.

TPS: LA TAXE PAS SIMPLE

Comment la taxe sur les produits et services affectera votre consommation, vos investissements et votre entreprise.

DOUZE AUBERGES À DÉCOUVRIR

Pour un beau week-end d'hiver, quelques auberges qui ont envie de vous faire plaisir.

SALAIRES: BONI CHÉRI

Les employés en redemandent. Les entreprises en offrent de plus en plus. Ce sont les bonis qui font courir les cadres.

A+ Le spécialiste des affaires personnelles et du bien vivre.

POUR VOUS ABONNER (514) 842-3131 OU 1-800-361-7215





Le Forum pour l'emploi
les **5 et 6 novembre 1989**
au Palais des Congrès de
Montréal

POUR LES GENS D'AFFAIRES QUI RECHERCHENT

- EFFICACITÉ** par du personnel bien utilisé
- PRODUCTIVITÉ** par une main-d'oeuvre qualifiée et formée
- FLEXIBILITÉ** par une organisation du travail pertinente
- PARTICIPATION** par l'intérêt du personnel à l'entreprise
- COLLABORATION** par des échanges productifs et rentables

JOIGNEZ LES LEADERS

Des Chambres de commerce, de L'Association des manufacturiers, du Mouvement Desjardins, de Shermag, de Canam Manac, du Groupe Transcontinental GTC, du groupe CFC, de Normick Perron, de Québec Téléphone, de Bell Canada, de Kruger, de la Laurentienne, du Groupe SICO, de Noranda, de Québecor, du Réseau Pathonic, de Gaz Métropolitain, de la Banque Nationale, des universités, des municipalités, des syndicats et de plusieurs autres.

Pour les gens d'affaires qui savent qu'une économie saine est garante d'entreprises en développement

Pour les gens d'affaires qui désirent développer l'emploi

Pour les gens d'affaires pour qui le chômage coûte cher

Un seul numéro pour vous inscrire:

Case postale 787, succursale B, Montréal, Québec H3B 3K5

(514) 987-3822

Télécopieur: (514) 987-7997